

ASLB Ste-Anastasie**Programme des matchs à domicile :**

- Dimanche 18 Mars :
10 H 00 Minimes STE-ANASTASIE / BRIGNOLES
- Dimanche 25 Mars :
10 H 00 Minimes STE-ANASTASIE / LA GARDE
10 H 30 Mini-Poussins STE-ANASTASIE / DRAGUIGNAN
- Samedi 31 Mars
16 H 00 Benjamins STE-ANASTASIE / COGOLIN
17 H 30 Minimes STE-ANASTASIE / LE PRADET

La vie au village

**L'Ile Maurice, quel beau voyage !**

Il nous fut offert, le vendredi 9 février, par Gérard ADIBA, grâce à la ciné-conférence qu'il projeta et commenta brillamment en notre salle polyvalente.

Outre l'exotisme et le charme de ces images, nous avons été surpris et conquis par les caractéristiques très particulières de cette île étonnante : la densité de sa population, l'activité intense et le sens des affaires de ses habitants, leur aptitude à profiter des diverses richesses de leur pays, en particulier :

-la culture de la canne à sucre (plantation sur 60 % des terres cultivées) et ses transformations en sucre et produits dérivés dans d'immenses usines très industrialisées.

-le tourisme avec les très nombreux hôtels de qualité qui jalonnent les plages. De quoi nous donner l'envie de prendre un jour le bateau... ou l'avion, afin de mieux connaître cette île lointaine et ses habitants, « aussi accueillants qu'attachants » nous dit Gérard, à qui nous adressons sincèrement, encore une fois, tous nos remerciements pour cette belle soirée d'évasion.

Rectification

Dans le dernier bulletin (article concernant les vœux du Maire et du Conseil Municipal), nous avons cité les noms des personnes ayant reçu une médaille, en reconnaissance de services rendus à la Commune. Parmi celles-ci, nous avons omis de citer M. Georges DETTWILLER, Président de la chorale « Chant et Amitié », qui se dévoue au sein de cette association depuis sa création. Nous lui présentons nos excuses très sincères pour cet oubli.

Le calendrier du mois

- Samedi 3 Mars 20H30 Salle Polyvalente Cinéma
- Dimanche 4 Mars 15H Salle Polyvalente Concours de Belote Comité des Fêtes
- Samedi 24 Mars 20H30 Salle Polyvalente Loto du Comité des Fêtes
- Dimanche 25 Mars Salle Polyvalente Farfouille des Varois Vers les Autres
- Samedi 31 Mars 9H30 Salle Polyvalente Assemblée Générale
Départementale Fédération André Maginot
20H30 Salle Polyvalente Cinéma

Secours Populaire**Comité de Sainte-Anastasie**

La Saint Valentin fêtée le 11 février avec le Secours Populaire a connu un succès massif. Soixante dix personnes plus quelques enfants y ont participé. Trois cents crêpes consommées, 6 Kg d'oreillettes et en plus des crottes de chocolat à volonté !

Grâce à nos généreux donateurs 2 000 F. ont été remis à la maternelle pour les classes vertes.

Merci à toutes ces personnes qui nous ont aidé.

Pour le Comité - Jo Fadda

Petites annonces

- Recherche personne donnant chaton femelle. D'avance merci ; me contacter au :
☎ : 04.94.61.37.48.

- A vendre
-planche abdominale (Décathlon) état neuf avec cassette vidéo, prix intéressant.
-un frigidaire 140 l avec partie conservateur, prix très intéressant.
☎ : 04.94.72.27.15 HR

Le carnet de Sainte-Anastasie**Naissance :**

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Baptiste ARNOULD, né le 24 janvier 2001.

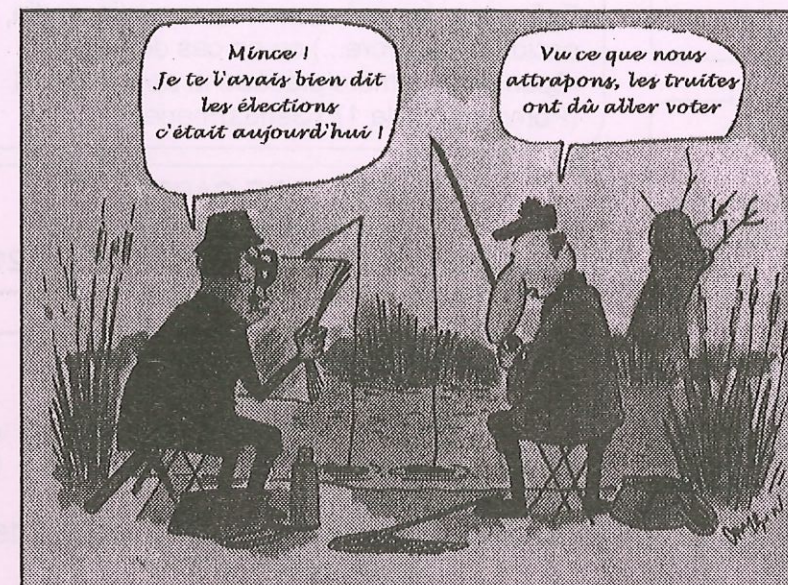
Nous présentons à ses parents toutes nos félicitations.

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

FEVRIER 2001
n°131



Le mot du maire

Pour le dernier bulletin municipal de ce mandat, je ne vous parlerai que d'élections !

Non pas pour vous demander d'apporter vos suffrages à tel ou tel candidat, mais simplement pour vous demander de voter.

Le 11 mars prochain vous aurez à choisir votre Conseil Municipal et votre Conseiller Général. D'ici là, tous les candidats auront eu largement le temps de se présenter à vous et de vous proposer leur programme.

Aujourd'hui donc, il ne s'agit pas de cela, mais seulement de vous demander –quel que soit votre choix- de consacrer quelques instants de ce dimanche à ce droit de citoyen si souvent durement acquis par les générations qui nous ont précédés.

Je vous remercie

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 2 et 30 MARS 2001 en Mairie
de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa
permanence à la Mairie, le jeudi 1 MARS 2001
de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités,
malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).
16 Av. Dréo à Brignoles Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

N'ayant pas reçu le tableau de garde des
pharmacies nous vous indiquons le numéro du
standard d'appel d'urgence :

Standard : 04.94.07.08.08

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :

MARDI 20 MARS 2001
de 13 H 30 à 15 H.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

♦ Le LUNDI 26 MARS 2001
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.03.44.79.10.

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 04 Mars... Dr CORBIER 04.98.05.21.21

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de
Garéoult, prendre la direction de La
Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H
Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas
« monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver
place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NOUVEAU

numéro d'appel : 04.94.37.30.50.
puis numéro donné par le répondeur

CAMIONS VENTE

Dates prévues pour le prochain passage de
camions vente au parking des Ferrages :

MARDI 6 MARS 2001

• L'Outilleur du Sud Est
de 14 H 30 à 16 H 00.

JEUDI 22 MARS 2001

• Provence Outillage
L'après-midi

MERCREDI 28 MARS 2001

• Outiror
de 15 H 00 à 18 H 00.

CREATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que
l'effectif actuel des agents communaux ne permet
pas de faire face en tout temps au plan de charge de
la commune. La création de deux emplois d'agent
d'entretien à temps complet permettrait de
résoudre ces difficultés.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire
et en avoir délibéré le Conseil Municipal :

-approuve cette proposition ;

-autorise le Maire à recruter deux agents d'entretien.
Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article
6411 du budget primitif de chaque année.

**NB : Cette délibération ne porte que sur la
création administrative de deux postes d'agent
d'entretien. Elle est destinée à prévoir la
compensation en 2002 de l'application des 35
H à la F.P.T. et à compléter si nécessaire le
déficit du personnel communal. Aucune
embauche définitive n'est donc envisagée dans
l'immédiat.**

DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU CONSEIL GENERAL DU VAR

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu
de demander une subvention au Conseil Général du
Var pour financer tout ou partie d'un concert
exceptionnel qui doit avoir lieu le 5 mai prochain
(salle polyvalente).

Il s'agit d'un même concert donné par « l'accordéon
club de la Brie » (comportant 24 musiciens)
successivement dans trois villages proches :
Néoules, la Celle et Ste-Anastasia.

Le montant du cachet est de 28 500 F. pour la
tourné des trois spectacles, soit 9 500 F. pour
chacun.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à
l'unanimité de demander au Conseil Général du Var
une subvention la plus élevée possible afin de l'aider
à financer ce projet.

Débroussaillage

Les opérations de débroussaillage sont librement
autorisées jusqu'au 15 mars ; au delà, les
incinérations de végétaux sont soumises à
déclaration (imprimés en Mairie) mais en
application de restrictions sévères (pas de vent par
exemple).

**Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé**• **Travaux urbains****Parking Travaux d'aménagement**

-construction de deux « jardinières » de 2 m de
largeur sur 85 m de longueur englobant les deux
groupes de lampadaires, et servant également à leur
protection.

-préparation et goudronnage des bandes de
roulement.

-changement des caniveaux de l'entrée du parking
par d'autres plus importants pour assurer un meilleur
écoulement des eaux de pluie.

-début des travaux de réfection de la Rue des Aires.

NOTA : Le petit parking au pied de la mairie sera
traité en bi-couche. En effet, des travaux de mise
aux normes européennes sont exigés du fait de
l'installation du marché sur cet espace (gainés,
canalisations). Le revêtement en enrobé se fera donc
ultérieurement.

Naple Préparation du sol en vue de la pose d'un
revêtement d'enrobé sur les terrains communaux
entre les maisons.

• **Chemins** (Achèvement du programme 2000)

-Chemin de la Clappe (bétonné)

-Chemin des Oustaous Routs (enrobé)

-Chemin des Souquettes (bétonné)

• **Chemin du Jas :** achèvement du mur de
soutènement. Il convient d'attendre pendant un
certain temps le terrassement de la terre avant
d'achever le bétonnage.

• **Débroussaillage**

Importants travaux

-Vallon du Défens

-Terrain communal du Gaou de Vie (2 hectares).

• **Salle Polyvalente**

Changement de 4 tubes sur les appareils de
chauffage à rayonnement infra-rouge.

La vie associative

Association des Anciens Combattants de l'Issole et ses environs**Permanence**

Une permanence se tiendra le mardi 13 MARS 2001 de 9 heures 00 à 11 heures 30 salle de l'ancienne mairie à
Ste-Anastasia/Issole.

Messieurs Gérard VANINSBERGHE et Marcel CARIOU se tiendront à votre disposition pour vous
renseigner sur tout ce qui concerne les droits des Anciens Combattants, (Carte du Combattant, Retraite du
Combattant, droits et revalorisation des pensions etc...)

Le Président : Gérard VANINSBERGHE

Elections

Les élections municipales et cantonales auront lieu les **Dimanches 11 et 18 Mars 2001.**
A Sainte-Anastasia, les bureaux de vote (couplés) seront installés à la salle polyvalente.

Les horaires d'ouverture des bureaux seront les suivants : 08H00 à 18H00.

Pour faciliter les opérations de vote nous vous demandons :

-1 De vous munir, si vous l'avez, de votre carte d'électeur.

-2 Dans la négative, d'une pièce d'identité.

Dans tous les cas, le vote est possible sous réserve d'être inscrit sur la liste électorale de la
Commune.



Chronique municipale

3

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 Février 01

Etaient Présents : MMES LAURENT, BOCQUET, MM. RAYNAUD, FADDA, REMY, CUENOT, CORBIER, TOSELLO, JURAVER, ISTRIA, ABELLO, LALANDEC

Absent Excusé :: M. BROSSAUD.

Sous la présidence de Monsieur MORIN, Maire.

ANNULATION DE TITRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu afin d'interrompre la procédure de recouvrement, d'annuler les factures suivantes :

Année 1999 : Ordures Ménagères

- Facture n°14 d'un montant de 750 F. adressée à M. Yvon ALBERCA émise par erreur
- Facture n°366 d'un montant de 750 F. adressée à M. HOLSTRATT émise par erreur

et de procéder à une réduction d'un montant de 1500 F. du titre n° 122 de 1999.

Année 2000 : Ordures Ménagères

- Facture n°15 d'un montant de 800 F. adressée à M. Yvon ALBERCA émise par erreur
- et de procéder à une réduction d'un montant de 800 F. du titre n° 132 de 2000.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide l'annulation des factures et la réduction des titres désignés ci-dessus.

La dépense correspondante sera inscrite au Budget Communal 2001 article 673.

INDEMNITE DE LOGEMENT SUSCEPTIBLE D'ETRE ALLOUEE AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT POUR 2000

En application de l'article 3 du décret du 2 Mai 1983, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs. Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'indemnité a été fixé par arrêté préfectoral pour l'année 1999 à 15 416 F.

Le montant proposé pour l'année 2000 a été fixé à 16 173 F..

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de donner un avis favorable au montant de l'indemnité proposé pour l'année 2000 soit 16 173 F..

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE AVENANCE

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention pour l'année 2001 de la Société Avenance concernant la livraison des repas du restaurant scolaire de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la présente convention.

DEMANDE DE CONCOURS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Subdivision de BRIGNOLES pour une mission de conseil et d'assistance occasionnelle.

Vu le décret n°2000.257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisée au profit de tiers par certains services des ministères de l'Equipeement et de l'Agriculture,

Le Conseil Municipal,

-sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipeement – Subdivision de Brignoles pour assurer la mission de :

-conseil et d'assistance occasionnelle.

concernant :

-le choix d'un coordonnateur et constatation de ses prestations pendant la réalisation des travaux de création d'un trottoir le long de la RD 15.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

-autorise le représentant légal à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget. Le Conseil Municipal sera informé des décisions prises.

DECLASSEMENT DE LA RD2015 ENTRE LES PR 0+000 ET 1+288 (ex RD15)

Classement dans la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 28/07/00 la commune de Sainte-Anastasie s'est prononcée favorablement sur le principe de déclassement de la RD 2015 (ex RD 15) entre les PR 0+000 et 1+288 en vue de son reclassement dans la voirie communale, celle-ci ne jouant plus qu'un rôle de desserte locale du centre ville du fait de la réalisation de la déviation. Expose que vu, la délibération du Conseil Général du Var dans sa séance du 08/12/00 acceptant le principe de déclassement de la RD 2015 entre les PR 0+000 et 1+288 (ex RD 15) et son reclassement dans la voirie communale, il y a lieu de lancer la procédure d'enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-accepte le principe de déclassement de la RD 2015 entre les PR 0+000 et 1+288 (ex RD 15) et son reclassement dans la voirie communale ;

-donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et l'autorise à lancer la procédure d'enquête publique.

ANNULATION DE TITRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que le titre n°8 du 28/12/2000 du budget Eau et Assainissement de la Commune d'un montant de 15 000 F. concernant le raccordement au réseau d'assainissement a été émis par erreur au nom de Monsieur Michel Corbier. Il y a lieu d'annuler ce titre et d'émettre en contrepartie un titre au nom de la SCI VALSTEPH. Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'annulation du titre n°8 du 28/12/2000 d'un montant de 15 000 F..

**DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSEE AU
CONSEIL GENERAL DU VAR :**

REFECTION DE CHEMINS COMMUNAUX

Afin de permettre à la Commune de Sainte-Anastasie de poursuivre la coordination et les liaisons de son réseau routier communal avec le réseau départemental, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général du Var, l'octroi d'une subvention la plus élevée possible nécessaire au financement du programme des travaux 2001 défini comme suit :

Travaux effectués en Régie par le personnel communal - Réfection de voirie bétonnée :
Chemin du Saragan partie, Chemin des Souquettes partie, Chemin des Molières partie, Chemin des Vignarets partie, Chemin de la Clappe partie, Pont des Molières complet, Chemin des Oustaous Routs dernière partie, Chemin de Poulégade partie.

Monsieur le Maire présente le devis estimatif de la Société SBBA à Brignoles d'un montant de 178 000 F. H.T.. Le Maire s'engage par ailleurs à respecter les règles administratives en vigueur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au Conseil Général l'octroi d'une subvention d'un montant le plus élevé possible et s'engage à commencer l'opération dans l'exercice en cours.

**DEMANDE DE CONCOURS A LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT**

**Subdivision de BRIGNOLES pour une mission de
maîtrise d'œuvre**

Vu le décret n°2000.257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisée au profit de tiers par certains services des ministères de l'Equipeement et de l'Agriculture,

Vu l'arrêté du 20 avril 2000 fixant les taux et les modalités de rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par des ministères de l'équipement et de l'agriculture et précisant les modalités de leur intervention.

Le Conseil Municipal,

-sollicite le concours de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT – Subdivision de BRIGNOLES pour assurer la mission de Maîtrise d'œuvre concernant la création de trottoir le long du RD 15. Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

-autorise le représentant légal à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Conseil Municipal sera informé des décisions prises.

**INSTALLATION D'UN D.A.B. (Distributeur
Automatique de Billets) ou G.A.B. (Guichet
Automatique de Banque).**

Signature d'une convention de partenariat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que La Poste vient de nous proposer l'installation en façade du bureau de Poste d'un distributeur automatique de billets.

Ce projet rentre dans le cadre de l'aménagement des zones rurales, projet de programme départemental entre La Poste et le Conseil Général.

Les modalités d'application sont les suivantes :

-La Commune financera l'acquisition du G.A.B. et la réalisation des travaux.

-Le Conseil Général subventionnera à 80 % le montant de l'investissement.

-La Poste en contrepartie maintient en service l'appareil et ne demande aucune participation aux frais annuels.

Le montant estimatif hors taxe de cet équipement est le suivant :

Coût Hors Taxes du G.A.B. 120 000 F.

Coût Hors Taxes des travaux : .. 58 000 F.

Total 178 000 F.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, donne son accord pour l'installation d'un distributeur automatique de billets et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec La Poste.

**INDEMNITE POUR TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion des élections municipales et cantonales des 11 et 18 mars prochain 2000, il a adjoint à deux agents communaux (la secrétaire de mairie et l'agent administratif) la mission de préparer les documents spécifiques, d'assurer durant la journée le déroulement de cette consultation électorale et d'agencer le dépouillement des résultats.

Il propose d'allouer aux agents concernés une indemnité pour travaux supplémentaires correspondant au nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'accorder une indemnité pour travaux supplémentaires aux deux agents concernés au prorata des heures effectuées.

**DEMANDE DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE ADRESSEE AU
MINISTERE DE L'INTERIEUR POUR LA
REFECTION DE LA TOITURE D'UN
BATIMENT COMMUNAL (ancienne Mairie)**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la réfection de la toiture de l'ancienne Mairie. Pour l'aider à financer ce projet il propose au Conseil Municipal de demander une subvention exceptionnelle de l'Etat.

Il présente le devis estimatif de la SARL Messina Construction à Ste-Anastasie qui s'élève à la somme de 204 640 F. H.T.

Le plan de financement se présente de la façon suivante :

Montant du projet : 204 640 F. H.T.

Subvention espérée de l'Etat : 100 000 F.

Autofinancement : 104 640 F.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention exceptionnelle de l'Etat d'un montant de 100 000 F. pour l'aider à financer les travaux de réfection de la toiture de l'ancienne Mairie.